
ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 21.104

L'an deux mille vingt et un, le 17 juin, à 17 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase du lycée de l'Atlantique, sans public compte tenu de l'état d'urgence, retransmis en direct sur le site internet de la ville, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 juin 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 juin 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, M. Gérard FILOCHE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Didier SIMONNET
Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Philippe CAU
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Didier SIMONNET
M. Julien DURESSAY représenté par Mme Nadine DAVID
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE représentée par M. Gérard FILOCHE
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Philippe CUSSAC

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Odile CHOLLET

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 32

Nombre d'absent excusé : 1

M. Gilbert THULEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

Le territoire de notre commune est soumis à divers risques naturels tels que les risques d'érosion côtière, de submersion marine et de feux de forêts.

Au vu de ce contexte particulier, les services de l'État ont prescrit le 27 octobre 2008 un Plan de Prévention des Risques Naturels dont les objectifs principaux sont notamment :

- D'améliorer la connaissance des phénomènes naturels (aléas) engendrant un risque pour les personnes et les biens,
- De maîtriser l'urbanisation en vue de limiter les dommages aux personnes, aux biens et aux activités et réduire leur exposition aux risques (réduction de la vulnérabilité).

Dans le cadre de l'élaboration de ce Plan de prévention des Risques Naturels (PPRN) de notre commune, et suite aux études de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), le préfet demande conformément à l'article R. 562 - 7 du Code de l'Environnement, sous un délai de deux mois, aux membres du conseil municipal d'émettre un avis.

Le Plan de prévention des Risques Naturels (PPRN) sera ensuite soumis à enquête publique dans les formes prévues par l'article R.562.8 du code de l'environnement. Cette enquête d'une durée de deux mois sera organisée par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Après en avoir délibéré,
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,

DÉCIDE

- approuver le projet du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN),
- d'autoriser la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) à organiser une enquête publique d'une durée de deux mois et mettre à disposition un espace pour les administrés.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 juin 2021

Certifié conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
Hubert THOMAS

